



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de LA CAPELLE  
34 DU GENERAL DE GAULLE  
02260 LA CAPELLE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-210201281-20230926-2023-40-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/09/2023

## Département

Aisne

## Arrondissement

Vervins

## Canton

Vervins

**Séance du 26 septembre 2023**

**Délibération : N° 2023-40**

Nombre de conseillers :

En exercice : 19

Présents : 12

Votants : 15

Présent(s) :

L'an deux mille vingt trois le Mardi 26 Septembre, à 18 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire 34 DU GENERAL DE GAULLE 02260 LA CAPELLE sous la présidence de Monsieur Johann WERY, Le Maire

Date de convocation du Conseil : 18 septembre 2023

Johann WERY, Maire, Christelle MAES, Régis SEMERY, Marie-Christine CLAEYS-HENNEBELLE, Michel BRIDE, Sandrine LEPORCQ-BRUNIAUX, Marie-Madeleine PRUSSE, Grégory RONDIER, Victorien POTIN, Kelly CATILLON, Patrice POULAIN, Régis FOSTIER

Absent(s) :

Marie-France DESIMEUR-CLOUX ayant donné pouvoir à Sandrine LEPORCQ-BRUNIAUX, David BOUTILLIER, Andrew BOIVENT ayant donné pouvoir à Grégory RONDIER, Rémy WALME, Sophie MONCHICOURT-BOUCHART, Sylvie LOCATELLI, excusée, Sandrine HAVY ayant donné pouvoir à Régis FOSTIER

Secrétaire de séance : Régis SEMERY

Adhésion à la Fondation du Patrimoine

## DELIBERATION

Par délibération du 29 novembre 2018, l'assemblée délibérante a approuvé le projet de réhabilitation de l'église.

Afin de réunir le plus grand nombre de fonds envisageables, il est aujourd'hui proposé à l'assemblée d'adhérer à la Fondation du Patrimoine.

## DECISION

Le Conseil Municipal,

Après discussion et en avoir délibéré,

A l'unanimité

ACCEPTE le lancement d'une collecte de dons par la Fondation du Patrimoine ;

ACCEPTE le paiement des frais de dossier d'un montant de 250 €.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,

Lecture faite les membres ont signé au registre.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-210201281-20230926-2023-40-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/09/2023

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Emis et rendu exécutoire

le

Reçu en Préfecture

le

Publié ou notifié

le

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

Pour Copie Conforme :

En Mairie, le 26 septembre 2023

Le Maire

Johann WERY

